



AVIS INSCRIPTIONS DES AFFOUAGISTES

Les dossiers sont à retirer en mairie aux jours et heures d'ouverture au public avant le 25 juillet ou sur le site internet de la Commune <u>www.freissinieres.fr</u>

Les dossiers sont à déposer en mairie avant le mardi 20 août 2024 à 12h00.

RAPPEL

DROIT A L'AFFOUAGE

Être résident fixe dans la commune - être à jour dans les redevances communales.

Conditions avant l'inscription:

- 1. Retirer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site internet <u>www.freissinieres.fr</u>
- 2. Remplir la feuille d'engagement
- 3. Lire et signer le règlement d'affouage
- 4. Revenir en mairie avec l'ensemble du dossier pour valider votre inscription sans oublier la copie de votre assurance « attestation »
- 5. Inscription individuelle seulement.

La revente du bois de chauffage est strictement interdite. Respecter les règles de sécurité.

La Mairie.